

Thermostat d'ambiance radio pour système KFR20



Système
Radiant

Fiche technique
FR 06/2023



KFR83Y101



Thermostat d'ambiance électronique radio communiquant avec le boîtier KFR20Y102 et KFR20Y103 pour gérer la zone affectée.

Certifiée EU.BAC

Variation Temporelle 0,2K en associant :
Thermostat KFR83Y111 + Kit multizone KFR20Y102 ou monozone KFR20Y103
+ Collecteur gamme R553 + Micromoteur

Versions et codes

CODE	ALIMENTATION
KFR83Y101	2 piles 1,5V, LR03 AAA

Description du thermostat

- Lecture et navigation facilitées sur l'écran rétroéclairé 2 couleurs
- Phase de paramétrage simple et rapide
- Possibilité de verrouiller l'accès au réglages
- Système d'alerte des défauts
- Choix du type d'émetteur (plancher ou radiateur)
- Détection d'ouverture

Caractéristiques

- Ecran LCD avec rétroéclairage bleu/orange
- Indice de protection : IP30
- Dimensions : 81x88x21 mm
- Température de fonctionnement : 0 à 40°C
- Température de stockage : - 10 à + 70°C
- Installation en milieu normalement pollué
- Alimentation par 2 piles Lithium 1,5 V, LR03 (AAA), 1200 mAh, autonomie 10 ans
- Fréquence radio 866 MHz (Norme EN 300 220)
- Portée radio de 100 à 300 mètres en champ libre
- Isolement classe III
- Fixation en saillie ou sur boîte d'encastrement
- Conforme aux exigences des régulateurs de température selon la directive européenne ErP 2009/125/CE du 21 octobre 2009 et de l'étiquetage énergétique selon la directive européenne 2010/30/UE du 19 mai 2010 : Classe IV, 2%

⚠ Avertissements de sécurité. L'installation, la mise en service et la maintenance périodique du produit doivent être effectuées par du personnel qualifié, conformément à la réglementation nationale et / ou aux exigences locales. L'installateur qualifié doit prendre toutes les précautions nécessaires, y compris l'utilisation d'un équipement de protection individuelle, pour assurer sa propre sécurité et celle de tiers. Une installation incorrecte peut causer des dommages aux personnes, aux animaux ou aux objets pour lesquels Giacomini S.p.A. ne peut être tenu responsable

♻ Mise au rebut de l'emballage. Boîtes en carton : collecte séparée du papier. Sacs en plastique et film à bulles : recyclage du plastique.

ℹ Pour plus d'informations, visitez le site web giacomini.fr ou contactez le service technique. Cette communication est indicative. Giacomini S.p.A. se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les articles contenus dans cette communication pour des raisons techniques ou commerciales. Les informations contenues dans cette communication technique ne dispensent pas l'utilisateur de respecter scrupuleusement les règles et normes de bonnes pratiques en vigueur.

🗑 Élimination du produit. À la fin de son cycle de vie, le produit ne doit pas être éliminé avec les déchets urbains. Il peut être amené dans un centre de recyclage spécial géré par les autorités locales ou chez un détaillant proposant ce service.